

Pratique du CCAG travaux, public et privé

Programme de formation

Jour 1:

Cadre réglementaire, nature et portée juridique

Les textes applicables et les opérations soumises au Code des Marchés publics.

Les champs d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 08 septembre 2009

NF P03-001 : travaux privés de bâtiment.

Code du commerce applicable aux marchés privés.

Les dispositions générales du nouveau CCAG travaux.

CCAG Travaux et protection de l'environnement.

Les intervenants : droit et obligations majeures des entreprises

MOE, MOA, prestataires et entreprises, sous-traitance et partenaires au contrat.

Garantir la bonne exécution du marché

Les pièces contractuelles et leurs priorités : les nouvelles dispositions et obligations.

Les recommandations: CCAP

L'ordre de service, la répartition des rôles, la lettre de réserve.

Le suivi de chantier, sécurité de la main d'œuvre et conditions de travail.

Les réunions de chantier, PV/compte-rendu.

Prolongation de délai : avenants. Différends entre les parties et litiges : mise en demeure.

Confidentialité et archivages des documents.

Jour 2:

Optimiser la gestion financière du marché

Le marché à prix global ou forfaitaire.

Le marché à prix unitaire.

Les travaux allotés en marches séparés.

Le prix ferme, l'actualisation, la révision des prix, la modification du contrat.

Les avances et les attestations, les acomptes, les garanties financières.

Les retenues de garanties.

Le compte prorata.

Le paiement du solde: décompte final et décompte général DGD.

Les délais réglementaires de paiement

La réforme et les articles 13.3 et 13.4 du CCAG travaux: décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

Les dépassements : l'imprévision et cas de force majeure.

Les retards et prolongations non imputables.

Pénalités réglementaires dans le CCAG et pénalités contractuelles dans le CCAP, primes.

Cession et nantissement de créances.

Sécuriser la fin du marché : Réception et parfait achèvement

OPR, la réception partielle et le traitement des réserves.

Réfaction de prix et réception.

Le dossier des ouvrages exécutés (DOE).

Dossier d'intervention ultérieure (DIUO).

L'interruption des travaux, ajournement, rejet.

Les différends mémoires en réclamation.

La résiliation du marché : événements externes ou liés aux marchés, l'intérêt

Les délais de forclusion.

DGD

Garanties et assurances

Les obligations et assurances facultatives : GPA, bon fonctionnement, décennale

Etudes de cas, évaluation & clôture

Durée : 2 Jours, soit 14 heures.

Formation en présentiel dans les locaux de l'entreprise..

Formation préconisée pour un groupe de 1 à 5 stagiaires maximum.

Public: Secrétaire technique, Assistant(e) en agence d'Architecture, Chef de projets, MOE, toute personne en charge des réponses aux appels d'offres publiques-privées ou ayant à intervenir dans le cadre des marchés de travaux.

Pré-requis: Connaissance générale des marchés publics ou privés et des principales phases de construction du bâti.

Objectifs et compétences visées

Définir le CCAG Travaux selon les règles relatives à l'exécution, au suivi et à la gestion des marchés de travaux publics ou privés.

Rédiger un CCAG Travaux en respectant les règles contractuelles du marché.

Optimiser la gestion financière d'un chantier.

Gérer contractuellement les incidents en phase d'exécution.

Sécuriser la fin du marché jusqu'à la réception.

Moyens pédagogiques

Etudes de cas et exercices nombreux à partir de CCAG, de CCAP rentrés par l'agence. Alternance théorie et pratique.

Modalités de suivi Qualité

Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation.

Evaluation des acquis durant toute la session.

Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.

Attestation de formation et feuille d'émargement.

Votre conseiller formation est à votre disposition pour le suivi qualité, la satisfaction de la formation et toute demande de médiation.

Vos Formateurs

Formateurs(trices) experts en passation de Marchés et Commande Publique, avocats, juristes, clerks de notaire, ils accompagnent nos clients Architectes et Bureau d'études dans les réponses à appels d'Offres Publics et Privés, depuis 7 ans sur le territoire national.